



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 01_2026_072

77 rue de la Brasserie – St-Amand-Montrond Cession de la parcelle BN 163 au profit de l'APEI

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin deux mille vingt-six à 18 heures
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	31	5	36	36	0	0	12/06/2026	12/06/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Fabienne PETIT, Sylvie HOCHARD remplace Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBault, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Geoffroy CANTAT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Michelle RIVET arrivée à la question 4b

Conseillers ayant donné pouvoir :

Jacqueline CHAMPION pouvoir à Isabelle CHAPUT
Mélanie GROSBOT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Sophie CUINIERES pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Pascal AUPY pouvoir à Fabienne PETIT
Charles ADOLPH pouvoir à Aurélien DEQUIEDT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Patrick BIGOT

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 01_2026_072

**77 rue de la Brasserie – St-Amand-Montrond
Cession de la parcelle BN 163 au profit de l'APEI**

Monsieur Arnaud CHAMPAGNEUX, vice-président à l'urbanisme et à l'habitat, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants ;

Vu l'avis du Domaine ;

Vu le courrier de l'APEI, en date du 30 mars 2026, manifestant son intérêt pour échanger une partie de la parcelle BN 163 (anciennement Clerc B – ex BN 23) contre la parcelle BN 165 (L'Artisanerie – ex BN 146) ;

Vu l'avis favorable de la Communauté de communes Cœur de France, propriétaire de la parcelle BN 163, dans son courrier du 30 avril 2026 ;

Vu le bornage réalisé pour détacher la nouvelle parcelle cadastrée BN 163 (ex parcelle BN 23), d'une superficie de 715 m² ;

Considérant la proposition faite pour la cession de la parcelle BN 163, au prix de 7 000 €

Considérant que ce découpage permettrait à davantage de personnes vulnérables d'accéder à des structures de travail adaptées, qu'il offrirait à l'association l'opportunité d'accueillir plus de personnes en situation de handicap et que cette diversification renforcerait les compétences proposées et favoriserait leur intégration en milieu ordinaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- la cession de la parcelle cadastrées BN 163 d'une superficie de 715 m² au profit de l'APEI pour un montant de 7 000 € ;

- Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire,

Patrick BIGOT

Le Président,

Emmanuel RIOTTE

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans